Image not found or type unknown

Promesse de vente caduque ou pas credit immobilier

Par **THO**, le **01/07/2021** à **18:58**

bonjour

nous avons signé une promesse de vente le 8/03/2021

avec une clause de pret jusqu au 7/05 reportee le 21/05 et rereportee le 25/06/2021 avec une signature avant 8/07/2021.

une clause de penalites est mise 10 % ils ont versés au sequestre notaire 5%

LE 26/06 nous avons envoyé à l acheteur un ar stipulant l obligation dans les 8 jours une realisation ou refus du pret.le 29/06 ils nous ont envoyé seulement une demande de pret car ils ont des soucis avec l accord de garantie 39 % D ENDETTEMENT (grosse decouverte).

à quelle date peut on remetre en vente et quel courrier faire pour casser la promesse de vente

et pouvons nous demander des indemnites et si oui combien.

merci pour votre reponse -grosse galere.....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés